



# ***iPack***

Agence nationale de l'aviation civile du Bénin

**Renforcement des comités nationaux de  
facilitation du transport aérien pour le  
redémarrage et la résilience de l'aviation civile**



## **PLAN DE PRESENTATION**

- I. ACTIVITES PRE DEMARRAGE DU PROJET IPACK***
- II. LANCEMENT DU PROJET IPACK***
- III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION***
- IV. SEANCES DE TRAVAIL SUR LE PNFTA ET LE COMITE FAL NATIONAL***
- V. RAPPORT DE L'ASSISTANCE - PROJET IPACK***
- VI. REUNION DE CLOTURE DU PROJET IPACK***
- VII. RETOMBEES POUR LE BENIN ET PERSPECTIVES***



# I. ACTIVITES PRE DEMARRAGE DU PROJET IPACK

## 1- Enquête sur l'état de :

- Développement du Programme National de Facilitation du Transport Aérien (PNFTA)
- Mise en place des Comités Nationaux de Facilitation du Transport Aérien (CNFTA)

Observation :

- PNTA élaboré et promulgué par le Bénin
- RAB 24 – Facilitation, promulgué par le Bénin
- Comités aéroportuaires et national établis

## 2- Désignation d'un point focal qui travaillera avec l'OACI tout au long du déploiement de l'iPack :

Courrier ANAC 1584 du 26/09/2023

- Stéphane HODONOU (DSF)
- Ralph ADOVELANDE (suppléant) – (C/SHF)

## 3- Identification et désignation de participants au cours virtuel sur l'annexe 9 facilitation (plateforme TPEMS):

Courrier ANAC Bénin N°1976 en date du 30 Novembre 2023



## II. LANCEMENT DU PROJET IPACK

### 1- Réunion de lancement (Kick off meeting) :

Jeudi 2 novembre 2023

- introduction des participants, leurs rôles et responsabilités
- vue d'ensemble des composants de l'ipack (mise à disposition d'un consultant expert FAL, cours virtuel sur l'annexe 9, système électronique EFOD, annexe et DOCs OACI pertinents)

### 2- Objectifs et résultats prioritaires de l'ipack :

1. Élaborer ou réviser les dispositions nationales existantes relatives à l'établissement d'un Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) ;
2. Élaborer ou réviser les dispositions nationales existantes pour la création du Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA) et de comités de facilitation aéroportuaire ;
3. Établir un mécanisme de rapport et de coordination entre l'autorité d'aviation civile et les principales parties prenantes impliquées ;
4. Établir des comités de facilitation aéroportuaire ; et
5. Soutenir la mise en œuvre du PNFTA et établir un plan d'action si nécessaire.



## II. LANCEMENT DU PROJET IPACK

### 3- Plan de travail :

1. Réunion d'ouverture de l'iPack
2. Identification des besoins en coordination avec le bureau régional WACAF
3. Soumission du plan de travail à l'autorité compétente pour adoption
4. Déploiement de la formation sur l'Annexe 9 FAL
5. Mise en œuvre du plan de travail
6. Réunion de clôture



### III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION

#### 1- Structures désignées (Participants) :

- 1- Société de gestion des aéroports du Bénin (SAB)
- 2- Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (Police de l'air et des frontières)
- 3- Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
- 4- Ministère de l'économie et des finances (MEF - Douanes béninoises)
- 5- Association des représentants des compagnies aériennes (ARC)
- 6- Assistance en escale (AHS)
- 7- Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSS)
- 8- Agence nationale de l'aviation civile (ANAC)

08 participants ayant effectivement pris part à la formation en ligne  
Formation déroulée en ligne du 18 au 22 décembre 2023

#### 2- Instructeurs et Experts FAL :

Messieurs Alassane DOLO et Kossi M. WOMEY



## III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION

### 3- Retour d'expérience des participants :

- Grande satisfaction et partage d'expérience et d'informations hautement utiles pour les acteurs de la facilitation à l'aéroport de Cotonou ;
- Appréciation des docs OACI et éléments d'orientations, entre autres la 1ère édition du document 9957 – Manuel de facilitation.

### Note importante : Extension des délais pour la fin du projet

Courrier DG/ANAC N° 2154 en date du 27 décembre 2023 sollicitant une extension

Activités liées à l'ipack sensées achevées au plus tard fin décembre 2023.

Accord des instances de l'OACI en charge du projet pour son achèvement à la fin janvier 2024.



## IV. SEANCES DE TRAVAIL SUR LE PNFTA ET LE COMITE FAL NATIONAL

Séances virtuelles dans la période du 8 au 26 janvier 2023 (l'équipe FAL du Bénin et l'expert consultant FAL désigné de l'OACI, Mr Kossi M. WOMEY) :

09 janvier 2024 / 23 janvier 2024

- Observations pour la révision du PNFTA et du CNFTA

- o Compléments sur les missions du Comité national de facilitation ;

- o Intégration des aspects RPCV-PNR et les nouvelles exigences sanitaires dans le PNFTA avec prise en compte des responsabilités associées ;

- o Compléments sur les rôles, fonctions et responsabilités des services participant à la facilitation du transport aérien (Ministère en charge de l'aviation civile)

- Modèle de règlement intérieur d'un Comité FAL national



## V. RAPPORT DE L'ASSISTANCE PROJET IPACK

Les conclusions essentielles de l'assistance sont les suivantes :

- Amender le PNFTA en y intégrant les exigences de l'Annexe 9 (aspects RPCV-PNR, etc.)
- Exhaustivité des entités impliquées dans les activités de facilitation à confirmer
- Exhaustivité des rôles, fonctions et responsabilités des entités parties prenantes à la facilitation à actualiser avec plus de clarté
- Parfaite opérationnalité des comité FAL aéroportuaire et national à garantir
- Mise en place de la procédure ou du processus de coordination avec le CAPSCA

Les actions à mener à ces fins sont ci-après identifiées

Activités	Observations	Responsables
Adopter les amendements apportés au PNFTA	Conduire le processus d'amendement/révision en conformité avec la procédure réglementaire en vigueur dans l'État.	ANAC Benin
Réviser l'Arrêté de mise en place du comité national de facilitation du Benin		



## VI. REUNION DE CLOTURE DU PROJET IPACK

### RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES (Mardi 30 janvier 2024) :

- 1 Améliorer le fonctionnement des comités de facilitation (national et aéroportuaire) en s'assurant notamment que les réunions sont régulièrement tenues et documentées
- 2 Partager en temps opportun, à tous les acteurs concernés, les informations et évolutions en matière de facilitation afin d'assurer une bonne compréhension de toutes les parties prenantes pour le plein respect des dispositions de l'Annexe 9
- 3 Assurer une coordination permanente entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre des activités de facilitation



## VII. RETOMBÉES POUR LE BENIN ET PERSPECTIVES

- 1- Assurance quant à la mise en place de l'ensemble des mécanismes requis pour la mise en œuvre d'un système national de facilitation efficient
- 2- Conscience des améliorations requises pour une efficacité plus accrue
- 3- Mise à contribution des comités FAL aéroportuaires et nationaux en vue de l'intégration des retombées de l'assistance IPACK de l'OACI



**MERCI POUR L'ATTENTION**